



Mot de la présidence

Chers Amis adhérents,

En ces premiers jours de cette nouvelle année, le Conseil d'Administration de PARI 47 vous présente ses meilleurs vœux de bonne santé et de réussite dans vos projets associatifs.

Aux nouveaux adhérents à notre fédération, tout en vous souhaitant la bienvenue, ce bulletin trimestriel est notre lien de communication en complémentarité de notre site internet et aussi un outil destiné à vous aider dans la gestion de votre association.

Pour nombre d'entre vous, l'organisation de votre Assemblée Générale représente l'essentiel de vos activités actuelles, n'hésitez pas à nous faire part de vos préoccupations concernant sa programmation et aussi nous inviter dès la fixation de la date. Nous y assisterons avec plaisir pour vous apporter les conseils contribuant à la réussite de votre A.G., événement public essentiel au rayonnement de votre structure.

PARI 47 organise son Assemblée Générale le **24 février à 14h30 à FOULAYRONNES**. Retenez dès à présent cette date sur vos agendas puisque vous y serez invités et à l'issue de laquelle un spectacle vous sera offert gratuitement. Vous recevrez une convocation avec tous les détails du déroulement pour vous y inscrire.

Une Assemblée Générale, lieu de débat et de décisions avec élections des futurs dirigeants de l'association, nécessite une grande attention dans son organisation, mais aussi, une minutieuse préparation pour un maximum de rayonnement auprès des partenaires, institutions et le public concernés par les activités de l'association.

Au-delà d'un rendez-vous administratif, une Assemblée Générale est donc l'instant essentiel de rencontres conviviales et de démocratie participative qui influenceront la bonne santé de l'association.

Les coprésidents : Josette CHAZALLON et André LARRALDE

Adhérer à PARI 47

Vous représentez une association. PARI 47 est une fédération d'associations, quel que soit leur objet social. Adhérer à PARI 47 c'est se donner les moyens d'un support pour vous aider dans la gestion de votre structure. Grâce à son réseau d'associations, mais aussi de partenaires commerciaux, c'est aussi œuvrer à la mutualisation des outils nécessaires à la mise en place de vos projets.

A titre d'adhérent, vous bénéficiez d'un espace sur son site internet en matière de communication et d'un calendrier d'actions ou d'événements de votre association. Plus de 1000 visites journalières de son site sont enregistrées. PARI 47 vous représente aussi auprès des institutions et se trouve être le lien du monde associatif.

La cotisation annuelle est de 25 € et l'adhésion est sur son site internet :

www.pari47.fr/pour-vous-inscrire-sur-pari47/

Sommaire

Page 1 : Mot de la présidence

⇒ Adhérer à PARI 47

Page 2 : Sommaire

⇒ Calendrier formations

⇒ Table ronde des assos

Page 3 :

⇒ Le mécénat de compétence

⇒ Déduction fiscale bénévole

Page 4

⇒ Association adhérente

Pas à Pas

Calendrier des formations

Programmées par le conseil départemental 47

➤ Jeudi 15 février Marmande

Associations et projets lucratifs : quelles obligations ?

➤ Mardi 12 mars à Agen

Recherche de financements publics

➤ Mardi 19 mars à Agen

Recherche de financements privés

➤ mardi 9 avril à Agen

Les stratégies globales de communication

Lien internet :

lecoindesassos.lotetgaronne.fr/toutes-les-formations

Table ronde des assos du 16 décembre 2023

Conformément aux décisions de notre dernière Assemblée Générale, et dans l'objectif d'assurer la représentation de nos associations adhérentes, nous avons réalisé une table ronde sur le thème du bénévolat, le 16 décembre 2023 à Aiguillon, en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France et des représentants des personnes en situation de handicap. Cette manifestation a été animée par Espoir FM qui a bien voulu en effectuer un enregistrement sonore disponible sur notre site internet.

Selon « Recherches et solidarités », le bénévolat représente la majeure préoccupation des associations en France pour 60 % d'entre elles. Dans notre département, la création de 399 nouvelles associations entre 2022 et 2023, principalement dans les loisirs et le social démontre l'engagement associatif de Lot-et-Garonne. Mais, la baisse de la participation dans les associations, depuis de nombreuses années des plus de 65 ans, les aides accordées aux personnes handicapées dans leurs engagements à exercer leur citoyenneté dans le bénévolat, l'implication insuffisante des entreprises dans le mécénat de compétences vers les associations, ont été les principaux sujets de nos riches débats.

Une deuxième table ronde programmée dans le premier semestre 2024, avec élargissement des partenaires comme les caisses de retraites et la Chambre de métiers, nous permettra de finaliser une résolution destinée à être présentée à nos élus nationaux et préfet de Lot-et-Garonne.

Un plus grand dynamisme des associations est le cœur de la vitalité de nos territoires ruraux.

Dès à présent, faites-nous part de votre désir à contribuer à cette rencontre par le blog de notre site internet : www.pari.47.fr

Le mécénat de compétences

De plus en plus, la gestion ou la mise en place d'événements pour une association nécessite un certain professionnalisme, que souvent elle ne possède pas dans ses moyens, tels que la communication, cours d'informatique, ou l'application des nouvelles normes comme le R.G.P.D.

Pour les associations dites " d'intérêt général ", les entreprises peuvent leur déléguer leur savoir-faire, pour une durée précisée, contre défiscalisation à hauteur de 60 %.

A l'heure où, les salariés recherchent plus de sens dans leur travail, les entreprises privilégient leur crédibilité dans leur environnement et la cohésion sociale dans leurs équipes, ce partenariat représente un atout nécessaire au développement des associations. De plus, la mention d'exercice d'un poste à responsabilité bénévole dans une association sur un CV est un atout de sociabilité recherché pour une entreprise.

Ce dispositif concerne toutes les entreprises grandes ou petites. En 2021, 15 % d'entre elles pratiquent le mécénat. Parfois au travers de fondations créées par elles.

Développer une aide qualifiée qui ne coûte rien tout en resserrant les liens entre les entreprises et les associations, c'est aussi ouvrir la porte à de nouveaux projets empreints de réussite.

Pour plus de renseignements, voici le lien pour consulter « Le guide pratique du mécénat » :

www.economie.gouv.fr/files/Guide-pratique-mecenat-competences-novembre2021.pdf

Déduction fiscale des frais des bénévoles

Les bénévoles peuvent légitimement déduire les frais engagés dans l'exercice de leur bénévolat pour une association dite « d'intérêt général » dans leur déclaration fiscale.

Sont concernés : les indemnités kilométriques dans l'exercice du bénévolat, réunions, manifestations ou formations, à la condition que ces frais ne soient pas remboursés par elle. Ces frais doivent donc être justifiés et attestés.

Dans le cas où un bénévole n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu, leur déclaration fera l'objet d'un remboursement par l'administration fiscale.

La qualification d'intérêt général d'une association est déterminé par la nature de son objet social. En cas de doute, elle peut-être confirmée par une demande de rescrit formulée auprès du centre des impôts et pour laquelle nous publions le lien :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13551

La demande de déduction fiscale doit être formulée au moyen de documents spécifiques et attestés par l'association.

Pour plus de renseignements, voici le lien pour les conditionnalités accompagné du document spécial :

www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_frais_des_benevoles.pdf



L'association PAS A PAS a fêté ses 15 ans en 2023

Nos objectifs :

Notre association se propose d'être un lieu de vie ouvert à tous, où les échanges d'idées, les partages d'expériences, peuvent aboutir à l'entraide à l'intérieur et à l'extérieur. Adhérente à une Fédération le MNCP (Mouvement National des Chômeurs et Précaires)

Aider toute personne en situation de précarité, contribuer à soutenir l'insertion sociale et professionnelle, défendre dans la mesure de nos compétences les droits des chômeurs et précaires, créer du lien social et d'être à l'écoute de toute personne en difficulté par le moyen de rencontres et d'ateliers de redynamisation ou de formation.

Le pôle écrivain public géré par nos 2 salariées en temps partiel, en augmentation chaque année 1848 interventions pour 2023 : complétudes de dossiers administratifs, CV, prise de RDV à la CAF, MSA, Pôle emploi, la Préfecture....

Le soutien informatique géré par un intervenant extérieur.

Représentation des Chômeurs et Précaires dans plusieurs instances, la Défenses des droits

Le CNLE (Comité National de Lutte contre la pauvreté et les exclusions) travaux de groupe réunions à Paris où notre association participe depuis 3 ans, renouvelé 3 ans de plus, pour communiquer des informations sur notre territoire rural (accès aux droits, aux logements, à la santé).

Nos ateliers sont animés par nos bénévoles et deux prestataires extérieurs.

Rompre l'isolement par le biais d'ateliers. Le faire ensemble, se retrouver, partager un moment convivial...

Atelier petite promenade; atelier Gym à la piscine; atelier prépa au code de la route avec Agir abcd; atelier Yoga du rire; atelier composition florale; atelier faire soi-même ses produits bio; atelier informatique; théâtre, bricolage et gym.

Pour plus d'informations sur toutes nos activités et notre association :

Visitez notre site internet : mncp-pasapas.fr adresse mail : asso.pasapas@laposte.net

Vous pouvez nous contacter au : **05 53 41 19 36** où vous trouverez nos horaires d'ouverture et infos.

Vous pouvez nous retrouver aussi sur le site de PARI 47